

**Comité décisionnel de l'administration générale**

Gouvernance scolaire – Pouvoirs délégués à la Direction générale en lien avec le projet de loi 40  
(articles 298 et 299 du projet de loi)

**Procès-verbal** de la séance du comité décisionnel de l'administration générale de la Commission scolaire des Samares, tenue le 28 septembre 2020, à 13 h 30, à la salle 089, à laquelle séance sont présentes :

- **Madame Nancy Lapointe**, directrice générale
- **Madame Pascale Damato**, directrice générale adjointe
- **Monsieur François Morin**, directeur général adjoint
- **Madame Marie-Élène Laperrière**, secrétaire générale et directrice du Service des communications
- **Madame Audrey Dugas**, directrice du Service des ressources humaines
- **Madame Annie Fournier**, directrice du Service des ressources matérielles
- **Madame Marie-Claude Fredette**, directrice du Service des ressources financières
- **Madame Julie Riopel**, directrice des Services éducatifs
- **Monsieur Daniel Beaumier**, directeur du Service des technologies de l'information
- **Monsieur Richard Desjardins**, directeur du Centre multiservice des Samares
- **Monsieur Eddy Lajeunesse**, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport

**SUJET EN DÉCISION**

**1. CHOIX DU FOURNISSEUR – MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS (ANNEXE)**

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments - Année 2019-2020- phase XV (50621);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Samares a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

IL EST RECOMMANDÉ :

DE RETENIR la soumission de l'entrepreneur suivant :

- EMJ Construction inc. (Boisbriand)  
Remplacement du système de climatisation et du système d'éclairage (026 – Centre de formation de Montcalm)  
Un million six cent quarante et un mille cent trente-quatre et soixante-quinze cents (1 641 134,75 \$) taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

*En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :*

**LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.**

**DÉCISION** CDAG – 71 – 2020-09-28

**SUJETS EN INFORMATION**

**2. SUJETS À VENIR (ANNEXE)**

**3. REGISTRE DES DÉCISIONS (ANNEXE)**

Nancy Lapointe  
Directrice générale

Marie-Élène Laperrière  
Secrétaire générale